

4^e Réunion du Comité de Pilotage Régional du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)

Du 24 au 25 Mai 2014, à Dakar, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), l'Unité de Coordination Régionale (UCR), sous la supervision du Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), organise la 4^e réunion du Comité de Pilotage Régional. La cérémonie officielle d'ouverture, prévue le mardi 24 Juin 2014 à 9h30, aux Résidences Mamoune à Dakar, sera présidée par son Excellence Monsieur Haïdar El Ali, Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime de la République du Sénégal, ou son représentant.

Cette quatrième réunion du Comité de Pilotage du PRAO a pour objectif d'une part de discuter et de valider le Plan de travail des activités régionales mises en œuvre par l'Unité de Coordination Régionale, et d'autre part, de discuter de l'état de mise en œuvre de projets nationaux, des contraintes et leçons apprises, et de formuler des recommandations.

Les sessions techniques permettront aux coordonnateurs nationaux d'effectuer des présentations suivies de discussions et recommandations sur les réalisations des projets nationaux (réalisations, contrainte, leçons apprises, etc.). Lors de la première session technique, le 24 Juin 2014, le Comité de Pilotage du PRAO examinera, pour approbation, le Plan de Travail de l'UCR et le budget pour l'année 2014.

Parallèlement aux sessions techniques, une vidéoconférence est prévue le 25 Juin 2014 et permettra de discuter de la situation globale de la mise en œuvre du programme et la voie à suivre et plus spécifiquement la phase d'extension de la première phase du programme pour les pays APL-A (Cabo Verde, Libéria, Sénégal et Sierra Leone).

Sont attendus à cette importante réunion les Directeurs Nationaux des Pêches des États participants et en phase préparatoire, les Coordonnateurs du Programme dans les États participants, et la Chargée du Programme au niveau de la Banque Mondiale, à Washington D.C.
